

# COMITE DE COORDINATION DU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

96-101 : Une société X dont le siège social est situé à Rennes s'inscrit au RCS de Rennes sans activité commerciale. Elle procède à l'ouverture de son établissement principal à Nantes avec pour activité l'exploitation d'un fonds de débit de boissons.

La licence IV est délivrée au nom de la personne morale représentée par son gérant, ce dernier devant remplir les conditions.

En cas de changement de gérant, quel greffe doit s'assurer que la licence IV mentionne bien le nom du nouveau gérant ?

L'information étant détenue par le greffe du siège social, ce dernier doit-il aviser le greffier de l'établissement principal ? Par notification ? demander la licence IV mutée ?

Demande d'avis du Greffe du tribunal de commerce de Rennes.

Le code des débits de boissons impose que l'exploitant d'un débit de boissons soit titulaire d'une licence correspondant à la catégorie de boissons délivrées dans son établissement.

L'exploitant peut cependant ne pas être titulaire lui-même de la licence : ainsi, la Cour de Cassation a admis que la licence peut appartenir à une personne différente du propriétaire du fonds de commerce auquel cette licence peut être louée (CASS Crim. 9 février 1924).

La licence est principalement attachée à un établissement, puisque son transfert doit être autorisé.

En conséquence, le greffe compétent pour vérifier les conditions d'exercice de l'activité de débit de boisson avec licence IV est le greffe de l'établissement concerné.

Il ne semble pas qu'il soit nécessaire d'effectuer de notification entre greffes sauf dans le cas où la formalité déclarée rentre dans les cas de notifications inter-greffes (par exemple changement de dirigeant de la société, modifications de son régime...).

**EN CONSEQUENCE, LE COMITE EMET L'AVIS SUIVANT :**

Le greffe compétent pour vérifier la licence d'un débit de boisson est celui où est situé l'établissement.

Délibération du Comité le 2 avril 1997  
Président : Jean-Pierre COCHARD  
Rapporteur : Carola ARRIGHI de CASANOVA



Secrétariat- INPI -26 bis, rue de Saint-Pétersbourg 75800 Paris Cédex 08 -  
☎ 01 53 04 56 40 - Télécopie : 01 43 87 74 68